

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 10 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

**Excusés** :

M. AFFLARD Christian  
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

**Avaient donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à M. POULLIER Bernard  
Mme CAPANNELLI Claire à Mme MOUILLE Sophie  
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale

**Assistait à la séance** : Claire ROLAND, Directrice Affaires Juridiques

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

**RESSOURCES HUMAINES**

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet – Catégorie C

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 04 avril 2024

Date de réception en préfecture : 16 avril 2024

Date de publication sur le site internet de la ville : 16 avril 2024

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024**

---

**RESSOURCES HUMAINES**

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet - Catégorie C

Préambule

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En effet, l'avancement de grade permet à un fonctionnaire, lorsqu'il y est éligible, de passer au grade supérieur tout en restant à l'intérieur d'un même cadre d'emplois.

La nomination d'un fonctionnaire sur un grade d'avancement suppose en amont la présence d'un emploi vacant au tableau des effectifs, auquel correspond le grade d'avancement.

Il est exposé qu'un agent de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Cet emploi n'étant pas vacant au tableau des effectifs, il convient de créer l'emploi correspondant à ce grade.

Monsieur le Maire propose alors que soit créé un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin de promouvoir l'agent concerné.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,  
Ayant entendu l'exposé de M. DEWAILLY Bruno, Adjoint,  
Après en avoir délibéré ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment en ses articles L.313-1 et L.332-2 ;

**Vu** l'avis favorable des membres présents de la commission « Administration Générale » du 9 avril 2024 ;

Considérant le tableau des emplois adopté en séance du Conseil Municipal le 21 février 2024 ;

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **DE CRÉER** un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, de catégorie C, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux. Cet emploi doit être pourvu exclusivement par la voie de l'avancement de grade.

- **DE MODIFIER**, en conséquence, le tableau des effectifs.

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

